

Anh Galat-Luong, Gérard Galat : « Proximité des aires protégées et perception du tourisme et de l'exploitation de la faune par les populations résidentes »

Le sud-est du Sénégal bénéficie d'une grande faune d'une richesse exceptionnelle : nous y avons identifié 53 espèces de grands et moyens mammifères. Des réponses issues d'une enquête menée auprès de 101 villages, 89 % expriment le constat d'une dégradation de leur environnement naturel. En se fondant sur les déclarations des groupes interrogés, toutes les ethnies consomment du gibier et seul un cinquième des villages interrogés déclare ne pas en consommer. Les villages situés à proximité ou au sein d'une aire gérée pour sa faune en consomment davantage. Si l'attitude face au développement de la chasse et de l'écotourisme apparaît globalement plutôt négative, ce n'est plus le cas dès que les populations vivent près d'une aire protégée ou au sein d'une aire gérée pour la chasse qui ont donc déjà une expérience de l'activité touristique. L'élevage de gibier serait une activité favorablement perçue. Les espèces animales proposées sont à la fois celles préférées pour la consommation et celles pour lesquelles des élevages sont effectivement concrètement envisageables : guib, porc-épic, céphalophe à flancs roux, pintade, lièvre ou lapin et hippotrague. La conservation de la faune doit et peut aujourd'hui être économiquement rentable. Un système de production naturel constitué d'aires gérées pour leur faune, exploité au profit des populations résidentes et compatible avec la conservation des écosystèmes, pourrait avoir un rendement économique alternatif aux cultures industrielles. Divers types d'aménagements (chasse, circuits écotouristiques, fermes d'élevage et réserves de faune...) peuvent générer des sources de revenus importants. L'exemple de la mise en place du sentier touristique et de l'APC de Dindefello, créés et auto-gérés par les seules populations résidentes, prouve que cette voie peut être suivie. Il conviendrait dans ce cas de le faire avant la disparition du patrimoine faunique, c'est-à-dire d'urgence.

Financement : Orstom-IRD, AFD, DDR/Sodefitec.

Mots clefs : Chasse – Perception – Populations locales – Écotourisme

Gérard Galat, Anh Galat-Luong : « Connaître et faire connaître l'aire protégée. Une plaquette et un guide pour les visiteurs, les décideurs et les populations résidentes »

La direction des parcs nationaux du Sénégal et l'IRD, avec l'appui du fonds de contrepartie canado-sénégalais et de l'Union européenne, a joint compétences et volontés pour mener depuis une dizaine d'années des dénombrements de la grande faune du parc national du Niokolo Koba et du Badiar. Les résultats montrent que le parc a bien joué son rôle de conservation, mais les conditions d'observation de la faune ne sont guère favorables au visiteur sans information. Aussi, une plaquette et un guide ont-ils été édités par l'UE pour lui rendre accessibles les informations issues du travail des scientifiques. Des données issues d'horizons divers des sciences naturelles et humaines (géographie, ethno-anthropologie, écologie, éthologie, zoologie, bio-modélisation statistique) et de la gestion de la faune ont été rassemblées sous une forme la plus agréable possible pour l'œil et pour l'esprit. La plaquette s'articule autour de cartes à différentes échelles et de graphiques qui permettent de situer les possibilités de rencontres avec la faune dans l'espace (cartes de répartition) et dans le temps (heures de rencontre). Le guide réunit, pour chaque espèce de grand mammifère,

l'essentiel des connaissances les plus récentes. Chacun y trouvera ce qu'il cherche, les parents une vision des écosystèmes, les enfants une découverte de la Nature, les habitants de la périphérie les paysages décrits par leurs aînés. En élaborant ces ouvrages, les auteurs ont souhaité que la récompense de l'effort du visiteur soit la rencontre d'une antilope rare à la lisière de la forêt ou d'une mère babouin protégeant avec attention son enfant à l'approche du danger, avant une soirée au village, exaltation de la fête ou quiétude sereine.

Mots clefs : Tourisme – Chasse – Perception – Populations locales

Albert Honloulou : « Pauvreté, communauté et État. Comprendre les enjeux stratégiques pour une meilleure gestion des aires protégées au Bénin »

Pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles au Bénin, les pouvoirs publics ont privilégié jusqu'aux années 1980 l'approche protectionniste intégrale. Cette approche s'est révélée inefficace. La présente étude théorique, qui se base sur la théorie des jeux, souligne la nécessité d'associer les communautés locales, les organisations privées et l'Etat dans une structure de gouvernance des aires protégées qui assure la croissance et une meilleure distribution des revenus. Elle met en évidence l'importance des coûts de développement, de la rentabilité, de la richesse initiale des écosystèmes et des coûts d'exclusion et de gouvernance interne sur la réussite des programmes de développement des aires protégées. Elle montre également explicitement l'impact de la pauvreté, des activités d'opportunité et de la taille des groupements sur la contribution des riverains au développement des écosystèmes protégés.

Mots clefs : Gouvernance – Protection intégrale – Théorie des jeux

Dolores Mireille Houénou Agassounon, Sanni-Yo Doko Allou et Nestor Sopkon : « La gestion de la faune dans les aires protégées du Nord Bénin »

Le plus grand ensemble d'aires protégées d'un seul tenant du Bénin se situe dans le nord du pays. Il est constitué par le Parc W (563 280 ha), la zone cynégétique de la Djona (115 200 ha) et la zone de chasse de la Mékrou (102 000 ha). Il représente un témoin pour caractériser la biodiversité de l'Afrique soudano-sahélienne. De nombreuses espèces de mammifères, d'oiseaux, d'insectes et de poissons y vivent encore. La végétation de cet ensemble est composée de savanes arbustives, de savanes arborées et de forêts galeries, entrecoupées de prairies inondables et de peuplements de rôniers le long des cours d'eau. On y trouve également des forêts claires et des savanes herbeuses.

La densité croissante de la population humaine dans les zones périphériques est une menace pour les patrimoines faunistique et floristique par suite des activités de chasse, de l'installation des cultures, de la divagation des animaux domestiques, de la transhumance et des feux de brousse.

Certaines espèces animales comme le guépard et le lycaon ont presque disparu. D'autres, comme le cobe des roseaux et le damalisque sont en nette régression. Il devient donc urgent de rendre plus efficaces les stratégies de protection de la faune et de la flore dans ces réserves. Pour ce faire, une meilleure connaissance du fonctionnement et de l'évolution à court, moyen et long termes des écosystèmes est indispensable.

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9